

## Editorial

Le 7 Juin 2005, le Ministre chargé de l'Energie a annoncé dans son discours d'ouverture à la conférence sur la place des Energies Renouvelables dans le nouveau contexte énergétique national un ambitieux programme de réalisation solaire pour l'année 2006 de 900 Millions de dinars au bénéfice des populations du grand sud pour assurer l'électrification totale des k'sors enclavés trop éloignés que le réseau électrique conventionnel ne pourrait pas atteindre.

Cet engagement du ministère de l'Energie et des mines est un signal très fort vis-à-vis de tous les professionnels qui activent dans ces nouvelles technologies et qui espèrent des perspectives prometteuses pour l'avenir de la filière Energies Renouvelables dans notre pays.

Ces nouvelles technologies ont confirmé leur efficacité si les conditions d'utilisation sont respectées comme il a été clairement présenté.

Il faut le rappeler, ces nouvelles technologies ne sont pas en compétition avec les solutions traditionnelles. Elles offrent par contre des solutions innovantes économiquement complémentaires pour améliorer l'offre de solutions énergétiques supplémentaires pour apporter la sécurité, l'efficacité et surtout l'équité en matière de fourniture d'énergie dans le cadre d'une meilleure occupation du territoire national.

Cette conférence a permis de regrouper pour la première fois, des chercheurs, des industriels, des opérateurs, des sociologues et surtout des financiers. Un débat franc et sincère. Des propositions concrètes pour des projets mûres et bancables pour encourager l'émergence d'une organisation efficiente à l'amont et à l'aval, de tous les acteurs intéressés par l'exploitation et la mobilisation de ces nouvelles ressources énergétiques supplémentaires non polluantes et renouvelables au profit d'un développement socio-économique encore plus fort mais durable pour un avenir encore meilleur pour notre pays.

**Dr M.BELHAMEL, Directeur de Recherche, Directeur du CDER**



## Conférence sur les Energies Renouvelables

extrait du discours d'ouverture de Monsieur

le Ministre de l'Energie et des Mines

Alger le 07-08 juin 2005

...l'application des énergies renouvelables a constitué un complément à l'électrification rurale... Les régions isolées, éparses, très éloignées du réseau électrique, ne peuvent accéder aux avantages de l'électricité que par des systèmes photovoltaïques, qui y trouvent leur application la plus appropriée. Un premier programme de près de 1 milliard de dinars d'électrification de zones sahariennes par des systèmes photovoltaïques a permis à un millier de foyers d'accéder à l'électricité. Un second programme de la même importance soit de 900 millions de dinars sera réalisé à partir de 2006, toujours au bénéfice des populations du grand sud Algérien. Les villages ainsi électrifiés par des systèmes photovoltaïques concernent notamment les wilayas d'Adrar, d'Illizi, de Tamanrasset et de Tindouf. Je voudrais rappeler également que tous les départements ministériels font appels aux énergies renouvelables lorsque celles-ci constituent la solution technologique la plus adaptée et la moins onéreuse.

### Mesdames, messieurs,

Limitées donc, jusqu'à présent aux applications hors réseau, comme complément à l'électrification rurale, rôle au demeurant fondamental et vital, il apparaît nécessaire actuellement de donner aux énergies renouvelables un rôle pour la prise en charge des autres aspects du développement durable... Le décret sur les coûts de diversification, entré en vigueur le 25 mars 2004, institue un dispositif d'incitation à la production d'électricité à partir de sources renouvelables. Cette dénomination de coûts de diversification, est l'expression d'une option fondamentale de la politique énergétique algérienne: la diversification des sources primaires d'énergies. Le recours aux sources renouvelables comme choix délibéré d'une filière pour des raisons autres que des raisons de rentabilité justifie la prise en charge de ces surcoûts par l'état...

A ce titre, le décret sur les coûts de diversification de la production d'électricité prévoit des conditions avantageuses aux producteurs d'électricité produite à partir des sources renouvelables..., le dispositif législatif et

réglementaire a défini des instruments de promotion des énergies renouvelables. Leur mise en œuvre supposera une contribution importante du budget de l'état. Une autre loi, la loi sur les énergies renouvelables dans le cadre du développement durable promulguée en août 2004, offre la possibilité d'instituer des mesures d'incitation économique fondées sur les bénéfices environnementaux de l'électricité produite à partir de sources renouvelables. Cette loi va constituer une base pour des instruments réglementaires visant l'encouragement du développement des énergies renouvelables dans leurs dimensions environnementales et écologiques. En ce qui concerne les énergies renouvelables connectés au réseau national, notre stratégie de développement consiste à réaliser une synergie Solaire - Gaz grâce à des projets hybrides gaz/solaire en profitant de la dotation algérienne en ressources abondantes en gaz naturel et en ensoleillement. A l'effet de développer des projets d'énergies renouvelables, nous avons créée, la société NEW ENERGY ALGERIA (NEAL)...

D'autres projets de production d'électricité connectée au réseau sont également à l'étude. Ces projets consistent à hybrider les centrales diesels du sud, dont le coût de production est très élevé si l'on tient compte du coût d'acheminement du fuel. L'électricité d'origine renouvelable produite dans ces conditions peut s'avérer compétitive. ...

### Mesdames, messieurs,

Comme vous le savez, au plan institutionnel, l'Algérie a fait des progrès en termes d'engagements internationaux, par la conclusion d'accords régionaux ou d'adhésion à des accords et conventions multilatéraux qui dépassent parfois le cadre restreint du commerce extérieur : ainsi en est-il de la ratification l'an passé du protocole de Kyoto sur les réductions des gaz à effet de serre, qui vient d'entrer en vigueur au début de cette année. ...

